

Une réflexion dans le vent face à la persistance de la montée constante de la violence.

La violence en certains établissements scolaires

Voici ce que pense une majorité d'électeurs votant ou ayant voté... à droite :

À en lire les statistiques fournies par le Ministère de l'intérieur (mais combien de personnes hésitent, par peur, à déposer une plainte ?) les violences à personne et les intrusions avec violence en domiciles sont en constante progression.

Il est manifeste que les pouvoirs publics ne peuvent, utilement, agir lors des faits mêmes en ces domaines.

Ceci n'est pas une critique mais une simple constatation.

Or :

▶ Que faire lorsque, sur la voie publique, l'on est menacé d'un couteau si l'on ne remet pas, immédiatement, son portefeuille ou sa carte de crédit ? Quelquefois la "demande" a, au départ, pour objet une simple cigarette ou encore un "regard" volontairement mal interprété !

▶ Que faire lors d'un "car jacking", belle expression ! à part laisser véhicule, portefeuille, cartes de crédit et autres en échange de quelques coups de pied ou de poing avec ou sans armes ?

▶ Que doit faire la jeune fille ou la jeune femme lorsqu'elle se trouve en situation d'être violée puis, bien souventes fois, tuée et mise à la décharge après avoir été utilisée ?

▶ Que faire, si de jour comme de nuit, une bande d'énergumènes cagoulés et armés s'introduit en notre domicile pour y voler, pour éventuellement, violer ou encore pour nous extorquer, par la violence souventes fois extrême, ce que nous possédons, fruit d'une vie de labeur ?

Pour se résumer :

▶ Que peut faire l'honnête citoyen pour, réellement, préserver, en temps réel, c'est-à-dire lors des faits mêmes, sa personne, sa famille et ses biens en tout temps et en tous lieux ?

A questions précises, réponses précises et concises !

Aura-t-on, un jour, le courage de légiférer afin de permettre à l'honnête citoyen de se défendre en temps réel... sans qu'il ne se voit reprocher que la "réplique" n'aurait pas été à la hauteur de la menace ?

En effet :

- ▶ Comment avoir la certitude absolue que le voyou ne se servira pas du couteau dont il vous menace ?
- ▶ Comment avoir la certitude absolue que l'arme qu'il brandit est soit factice, soit non approvisionnée ? Ou bien, encore, qu'il ne s'en servira pas ?

À notre sens

Si la "racaille", quel que soit son age, avait présent à l'esprit qu'elle risque sa vie lorsqu'elle s'apprête à l'exaction... peut-être celle-ci hésiterait-elle ?

Peut-être, cette racaille, hésiterait-elle, également, si elle avait conscience que "toute plainte" de sa part ne serait pas retenue car elle aurait été prévenue qu'aucune poursuite ne serait désormais engagée lorsqu'un "honnête homme" aurait usé d'une arme pour se défendre ou défendre son bien !

Pour l'heure, le voyou sait que sa victime ne dispose, elle, d'aucun moyen réel pour se défendre alors, pourquoi hésiterait-il ?

En fait, il importerait de créer l'insécurité à ceux qui l'ont créé, en toute impunité et sans courir le moindre risque.

Voici un sujet à réflexion pour nos élus

"L'honnête homme" présentement totalement désarmé et démuné de tout moyen pour défendre, utilement et en temps réel, sa personne, sa famille et son bien n'attend plus de belles résolutions et envolées lyriques dont la finalité est la protection de la vie ou la simple intégrité physique du voyou ou du criminel !

Il y a, certes, les *Droits de l'Homme*, en l'occurrence ceux du voyou ou du criminel, mais, il y a à, également, ceux de la victime et ceux de chaque citoyen à pouvoir vivre en paix et en sécurité.

Si la société ne peut assumer cela qu'elle permette au moins à ses citoyens de le faire à son lieu et place... sous leur responsabilité bien naturellement

Certes, de beaux esprits généreux ne manqueront pas de s'élever... mais au fait que préconisent-ils de réellement concret et efficace pour pallier ce fléau que constitue l'insécurité ?

Hubert DEGAN
16 février 2010

21/01/2010 : DRAME DE WOIPPY (Moselle)

Trois "jeunes", pour ne pas dire trois "voyous" – car ils ont, tout de même, ne l'oublions pas, volé un scooter ! roulant à grande vitesse, sans casque et sans feux, finissent leur course d'une façon tragique...

Un mort, deux blessés graves – nous déplorons cette fin. Mais, nous ne pouvons éviter de faire un bilan... qui, finalement, restera à la charge de notre Société comme à l'accoutumée =

14 véhicules incendiés dont un autobus, un camion de l'équipement, une pelleteuse ainsi qu'une cabine téléphonique et une école "dégradée" – sans oublier le jet de 3 bouteilles incendiaires et le jet de pierres sur les gendarmes mobiles disposés en protection du Commissariat de Police – toujours, comme à l'accoutumée une enquête sera diligentée et il faudra bien calmer les émeutiers et leurs familles !

Que devaient faire ces fonctionnaires lors de ce flagrant délit ?

Ne pas poursuivre ces délinquants ?

Leur adresser, par voie épistolaire, une "réprimande" ou bien, peut-être, solliciter une amende... qu'ils n'auraient jamais acquittée ?

Il est vrai que les conseillers ne sont jamais, en ce domaine, les payeurs ?

Autre drame : dont la finalité tombera rapidement dans l'oubli... voir le dernier message qui nous a été adressé : "*La mort d'un flic*" !

Légifèrera-t-on un jour pour sanctionner, définitivement, de tels criminels ?

La Société n'a que faire de tels monstres !

La Société n'a ni à nourrir, ni à suivre, ni à soigner de tels individus !

En ce qui concerne l'intrusion des voyous armés et cagoulés dans certains établissements scolaires – règlement de comptes ou violences gratuites – peu importe cette subtilité !

Faudrait-il des renforts significatifs en surveillants comme le réclament professeurs, familles et syndicats ?

La question est de savoir si un surveillant est ou non apte à s'opposer efficacement à une bande de voyous cagoulés et armés ?

Nous ne le pensons pas.

Faudrait-il affecter des effectifs significatifs de "médiateurs" ?

Comment discuter avec une horde sauvage ?

Pour les mêmes raisons que ci-dessus, nous ne le pensons pas.

Faudrait-il pré positionner des personnels de police ou de gendarmeries ?

Cette solution a été rejetée.

Quant aux "brigades mobiles de sécurité", celles-ci ne peuvent, en fait, agir qu'après "l'événement" (bonne mesure mais dans l'impossibilité matérielle d'intervenir en flagrant délit) !

Alors, que faire... baisser les bras – feindre d'ignorer le problème, tenter de déplacer les responsabilités, créer des commissions d'études du "fléau", légiférer, se concerter, etc... à ce jour, rien n'y a fait, les résultats sont là.

Une suggestion de bon sens :

Outre des réseaux de caméras – outre une réelle protection périphérique anti-intrusion – ne devient-il pas une nécessité de mettre en place en chaque établissement dit à risques une petite équipe de personnels assermentés, rodés aux sports dits de combat ? on ne peut maîtriser un ou plusieurs individus armés avec des incantations et des objurgations !

Ces équipes, à poste, dans certains établissements à risques auraient pour missions premières :

- la surveillance des accès et abords de l'établissement
- la surveillance des parties communes du dit établissement
- liaison radio interne avec les professeurs et la Direction de l'établissement – l'intervention doit être immédiate et à la pointe de la menace
- n'oublions pas que ces bandes de voyous ont pénétré dans un lieu privé !
- la tolérance zéro doit être de mise
- l'établissement scolaire ne doit pas devenir, à l'instar de certaines cités = une zone de non droit !
- le code pénal doit être appliqué avec la plus extrême rigueur – aucune tolérance pour ces mineurs auteurs de telles exactions

- il importe, une fois encore, d'œuvrer sans plus attendre pour créer l'insécurité à ceux qui l'ont créée

Hubert DEGAN
17/02/2010